
PROJET ÉDUCATIF

CHANTIERS DE JEUNES PROVENCE CÔTE D'AZUR



Date de réactualisation - Janvier 2024

La maison des chantiers

Parc de la Ferme Giaume - 7, Avenue Pierre de Coubertin - 06150 Cannes la Bocca

04.93.47.89.69 - cjpca@club-internet.fr - www.cjpca.org

SOMMAIRE

Préambule

I. PRESENTATION	1
→ VIVRE ENSEMBLE	
→ CONSTRUIRE ENSEMBLE	
→ S'ENTOURER	
II. VALEURS EDUCATIVES	2, 3
→ ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	
→ CITOYENNETE	
→ MIXITE ET LAÏCITE	
→ PARTAGE ET SOLIDARITE	
→ AUTONOMIE	
→ VALORISATION	
→ VOLONTARIAT ET ENGAGEMENT	
→ LA FORCE DU COLLECTIF	
III. PUBLICS ET OBJECTIFS	3
IV. SUPPORTS EDUCATIFS	4
→ CHANTIER	
→ VIE QUOTIDIENNE	
→ LOISIRS	
V. METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES.....	5 à 7
→ PEDAGOGIES ET MISE EN ŒUVRE	
→ MODES D'INTERVENTION POUR L'ANIMATEUR	
VI. RELATION ET COMMUNICATION	8
VII. FONCTIONNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	9 à 15
→ SEJOURS DE VACANCES	10 à 13
→ ACTIONS DE PROXIMITE	14
→ ACTIONS D'INSERTIONS	15
→ ACTIONS EN DIRECTION DES SCOLAIRES	16
VIII. RELATION ET COMMUNICATION	17

PREAMBULE

Le projet éducatif a été rédigé par l'équipe d'animateurs permanents en concertation avec le directeur et les membres du Conseil d'Administration de l'association.

Il est le socle commun à toutes les actions mises en place par les Chantiers de Jeunes Provence Côte d'Azur et précise les méthodes de fonctionnement et de mise en œuvre propre à l'association. Il a également pour but de définir les objectifs éducatifs et pédagogiques des actions mises en place.

Le projet éducatif est un outil indispensable pour les équipes d'animation dans l'élaboration de leur document concerté à caractère pédagogique. Celui-ci fixe les objectifs pédagogiques et les méthodes de mise en œuvre lors des séjours de vacances et prend en compte le fonctionnement, les valeurs et les objectifs énoncés dans ce document.

Le projet éducatif est également un outil de communication et d'information à disposition des familles, des jeunes et des partenaires.

I. PRÉSENTATION

Les Chantiers de Jeunes Provence Côte d'Azur (C.J.P.C.A), sont une association loi 1901 créée en 1977 ayant pour objet **« l'éducation de la jeunesse par la pratique du travail volontaire et bénévole et des activités socio-éducatives de loisirs et de plein air »**, visant à favoriser la construction des adultes en devenir.

Agréée « Jeunesse et éducation populaire » et **« Protection de l'environnement »**, les actions portées par l'association s'adressent à **TOUS les jeunes de 13 à 17 ans sans distinctions sociales, culturelles ou confessionnelles.**

VIVRE ENSEMBLE...

L'association vise dans ses actions à **participer à une société plus juste, plus solidaire en donnant les moyens à chaque individu de prendre part à celle-ci.**

A travers les chantiers, les CJPCA souhaitent également participer activement à la sauvegarde et la rénovation du patrimoine bâti français et la protection de l'environnement.

CONSTRUIRE ENSEMBLE...

Les C.J.P.C.A ont une volonté éducative forte lors de l'accueil des adolescents et permettent aux jeunes, de s'intégrer dans

un projet concret à but collectif à travers le support chantier.

Ces principes **« Pour construire ses loisirs »** reflètent la volonté de rendre chaque jeune ACTEUR à part entière en s'appuyant sur des pédagogies actives et participatives. A travers le faire ensemble, il s'agit de donner à chaque individu la possibilité d'agir sur son cadre de vie.

La participation volontaire des jeunes et des équipes d'encadrement à notre projet est essentielle. **La motivation, le volontariat et le dynamisme de chacun sont des conditions indispensables à la réussite de notre projet.** Les actions ont des buts communs quels que soient le lieu, l'équipe d'animation, les jeunes.

S'ENTOURER ...

La dimension partenariale fait partie intégrante du projet et favorise la mutualisation des moyens et le partage des pratiques en matière d'accompagnement des jeunes. Pour mener à bien ses activités, les CJPCA s'entourent d'un réseau actif de partenaires. Les CJPCA collaborent notamment avec les associations, les structures éducatives et les collectivités au niveau local, Régional et National. (*Cotravaux, Corac, bailleurs d'ouvrage, collectivités, communes, associations*).

II. VALEURS EDUCATIVES

Nos valeurs accompagnent chacune de nos pratiques, elles sont, l'identité de l'association et la base fondamentale de notre projet.

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Les différents supports de chantiers permettent de fait de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à la sauvegarde et la rénovation du patrimoine. Ces notions sont renforcées par les animations mises en place. Les démarches éco-citoyennes font parties intégrantes des actions.

CITOYENNETÉ

Les CJPCA se veulent être un terrain propice aux valeurs de citoyenneté en offrant aux jeunes, l'accès aux responsabilités, à la prise d'initiatives et de décisions. Le projet place les jeunes en tant qu'acteurs de leurs loisirs par une réelle prise en charge de l'organisation et l'exercice de la liberté de choix, d'une manière démocratique.

MIXITÉ et LAÏCITÉ

La mixité permet l'enrichissement de tous. En réunissant des individus de milieux différents les notions de tolérance, de respect et d'acceptation de l'autre sont favorisés et tendent à rapprocher les individus les uns des autres. Les principes de laïcité garantissent la liberté de conscience et permet l'expression des diversités.

PARTAGE et SOLIDARITÉ

Partager c'est s'enrichir, c'est s'ouvrir au monde qui nous entoure. Tous les moments qui composent une journée sont des moments de partage entre les jeunes et avec les encadrants mais aussi avec les populations locales.

AUTONOMIE

Elle est indispensable à la construction des adultes en devenir. Les jeunes évoluent au sein des actions comme acteurs en prenant conscience de leurs capacités tout en les développant. D'acteur, il s'agit de devenir par la suite « auteur » de soi-même, de ses actes, de son expression, de sa propre vie. L'animateur par son rôle éducatif accompagne les jeunes vers l'autonomie en favorisant la prise d'initiatives et de responsabilités.

VALORISATION

Valoriser, c'est encourager, c'est renforcer l'estime de soi et permettre aux jeunes de prendre confiance en leurs capacités. Le chantier, participe fortement à favoriser ce sentiment par le travail accompli au même titre que la vie quotidienne.

VOLONTARIAT ET ENGAGEMENT

Être volontaire, c'est s'engager au service du collectif. La participation volontaire des jeunes et des équipes d'encadrement à ce projet est essentielle. La motivation, le volontariat et le dynamisme de chacun sont des conditions indispensables à la réussite des chantiers.

LA FORCE DU COLLECTIF

Le collectif c'est s'enrichir, renforcer la confiance entre chacun, développer l'esprit d'équipe et responsabiliser tous les acteurs. Trouver sa place, reconnaître la valeur de chacun, découvrir le plaisir de travailler ensemble sont des éléments indispensables à la force du collectif.

"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin"

III. PUBLICS ET OBJECTIFS

Les CJPCA organisent et mettent en place des actions en direction des jeunes de 13 à 17 ans, filles et garçons issus de milieux socio-culturels différents sans distinction. A travers ses actions, les CJPCA souhaitent apporter une réponse aux problématiques liées à la jeunesse et participer activement à :

- La mobilisation des jeunes
- L'autonomie
- Permettre l'accès aux loisirs pour tous
- Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté
- Permettre la rencontre de jeunes issus de milieux différents
- L'égalité des chances et l'insertion
- La prévention de la délinquance et des comportements à risques
- Sensibiliser à la préservation du patrimoine et à la protection de l'environnement

Les jeunes accueillis au sein des actions sont issus de la ville de Cannes, du département des Alpes Maritimes ou plus largement de la Région Sud, de la France entière et de l'étranger.

Qu'ils soient issus de France ou de l'étranger, de milieu ordinaire ou de structures socio-éducatives, en situation de handicap ou sous mesure judiciaire, chaque jeune est accueilli de la même manière sans jugement ni préjugés dans le respect de ses opinions et de sa culture.

IV. SUPPORTS EDUCATIFS : Mobiliser, responsabiliser et valoriser

Toutes les actions s'articulent autour de trois moments, distincts et complémentaires, qui sont adaptés selon les actions et les besoins des publics. Le chantier, la vie quotidienne et les loisirs sont des activités à part entière et d'une importance équivalente. Elles sont la base de fonctionnement de toutes les actions.

LE CHANTIER

(Se) construire ensemble

Il concerne la rénovation de patrimoine, la protection de l'environnement, l'aménagement de locaux. Les travaux sont réalisés selon des techniques traditionnelles et peuvent concerner des ouvrages classés monuments historiques ou du petit patrimoine rural non classé. Les jeunes participent aux temps de chantiers de façon volontaire.

L'association s'engage à réaliser les travaux qui lui sont confiés avec les jeunes. Ce contrat, avec un bailleur d'ouvrage est basé sur une action pédagogique, une organisation adaptée et une bonne qualité de finition. L'activité chantier est un moyen éducatif. Nous attachons une grande importance à la qualité des réalisations (un travail bien fait et fini).

Une préparation sérieuse est indispensable pour se sentir à l'aise et motiver les jeunes à l'activité chantier. Chaque atelier est conçu comme une animation. La pédagogie mise en place vise l'autonomie (expliquer - montrer - faire avec – fixer un objectif - laisser faire seul). Le chantier est un moyen pour les adolescents d'apprendre, de se faire plaisir, de créer et de réaliser, en laissant leur empreinte.

L'encadrant est le "moteur" sur l'atelier. C'est lui qui transmet le plaisir de faire aux jeunes. Il faut avoir à l'esprit que le travail effectué a une valeur reconnue par le bailleur d'ouvrage qui finance une partie des frais de séjour. L'encadrant présente les outils, les matériaux et explique l'objectif et la finalité des travaux. Il s'informe grâce à la documentation et aux descriptifs et utilise les "savoir-faire" disponibles. Un chantier est : ordonné, organisé et ne se termine qu'après le nettoyage des lieux, des outils et leur rangement. Le chantier est une activité exposée et exige de veiller constamment aux règles de sécurité.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les différentes étapes qui composent une journée sont conçues et organisées comme des animations. L'aspect éducatif de la vie quotidienne est primordial. Elle est prise en charge par les jeunes avec l'aide des animateurs. Elle tend à permettre aux jeunes d'être autonomes dans la prise en charge des courses, du budget et de la conception du repas dans le respect des règles d'hygiène. Les tâches sont réparties équitablement dans le groupe. A travers la vie quotidienne il s'agit également d'apprendre à consommer de façon écoresponsable.

LES LOISIRS

Ils sont choisis en groupe et sont la contrepartie de l'investissement des jeunes sur les temps de chantier. Les activités sont décidées par le groupe de jeunes de manière démocratique, dans le respect et la bienveillance. Des animations sont proposées et mises en place par les équipes d'animation et/ou les jeunes.

V. METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

❖ PEDAGOGIES ET MISE EN OEUVRE

Toutes les pédagogies mise en œuvre lors des activités participent fortement à la valorisation et l'autonomie des jeunes.

LA PÉDAGOGIE DE CONTRAT

Dès leur inscription, les jeunes formalisent leur engagement par la signature d'un premier contrat. Par la suite, cette pédagogie permet aux équipes d'animation de « négocier » de façon individuelle et collective avec les jeunes dans le but d'atteindre un objectif déterminé. La mise en place d'un « contrat » nécessite un temps d'échange préalable entre le jeune et l'animateur dans la bienveillance et l'écoute. Le jeune verbalise alors son engagement, qui se concrétise par la rédaction d'un contrat qu'il signera.

LA PÉDAGOGIE DE PROJET

Elle permet de se projeter, d'imaginer l'avenir et ainsi participer à donner du sens à son action. Elle centre le groupe, non pas sur lui-même, mais sur une réalisation commune. Elle exige un accompagnement permanent des animateurs afin que la réalisation du projet soit génératrice d'apprentissages individuels ; Le groupe est un moyen de progression.

LA PÉDAGOGIE DE LA RÉUSSITE

L'animateur part du présupposé que l'adolescent est apte à réaliser une tâche et instaure des situations génératrices de réussite. Cette pédagogie repose sur la relation de confiance instaurée entre le jeune et l'animateur. L'obstacle, n'est pas un échec mais une étape surmontable conduisant à la réussite, grâce à l'animateur qui apporte son aide discrète pour débloquer la situation.

LA PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Elle est indissociable de la pédagogie de la réussite. Il s'agit de chercher un équilibre entre les différentes attitudes possibles de l'animateur : donner à faire, faire avec, laisser faire. C'est aussi pousser, porter, freiner, soutenir, encourager, aider... En d'autres termes c'est maîtriser les objectifs et les moyens en restant dans la "bonne distance" avec l'autre. Cela nécessite l'écoute et l'observation de celui que l'on accompagne.

LA PÉDAGOGIE PAR OBJECTIFS

Elle donne des repères au jeune, le rend moins dépendant des animateurs et donc plus autonome. Il s'agit bien d'une anticipation des résultats, ce qui veut dire que l'on énonce précisément les objectifs à atteindre. Particulièrement adaptée aux ateliers de chantier.

❖ MODES D'INTERVENTION POUR L'ANIMATEUR

Durant toutes les activités, l'animateur peut intervenir de façons bien différentes. C'est à lui d'adapter son mode d'intervention en fonction de la situation et de son public.

FAIRE AVEC

L'animateur est l'accompagnateur du jeune. Il se place au niveau des adolescents dans une situation d'égalité. Dans cette situation, l'animateur accepte cette position, évite d'user de son autorité. Il doit jouer le jeu tout en restant un adulte conscient de son statut.

DONNER À FAIRE

Cette attitude, probablement la plus complexe, ne signifie pas que l'animateur se contente de surveiller et abandonne les jeunes à leur sort. Le rôle de l'animateur est de faciliter le déroulement de l'activité afin d'en assurer sa continuité. Il permet la poursuite de l'activité en aidant à résoudre une difficulté d'ordre matériel ou organisationnel. Il est garant des limites et évite les situations qui pourraient entraîner des risques physiques pour les jeunes.

FAIRE FAIRE

C'est la position que les animateurs adoptent le plus souvent. Dans ce cas de figure, l'animateur définit le but de l'activité, en fixe les règles et l'organise. Pour les jeunes, ce mode d'intervention représente une possibilité de percevoir l'animateur comme un adulte capable de transmettre des savoirs et savoir-faire. Ce mode d'intervention est structurant pour le jeune qui est responsabilisé et qui apprend.

LAISSER FAIRE

Laisser faire est un mode d'intervention qui consiste à permettre aux jeunes de pratiquer une activité, de prendre des initiatives sans qu'il y ait besoin de demander l'autorisation dans le respect du cadre établi. L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité de tolérer la spontanéité des jeunes et d'éviter d'interdire de façon abusive les espaces autorisés.

LA SANCTION ÉDUCATIVE

La sanction intervient lorsqu'un acte est posé, qu'il soit négatif ou positif, par un jeune ou un groupe. La sanction est à distinguer de la punition par son caractère éducatif. La sanction éducative vise à sensibiliser le jeune concerné au manquement ou à la transgression d'une règle bien établie. Elle favorise la communication, la prise de conscience et l'amélioration des comportements. La sanction se doit d'être objective, juste, sans humiliation, sans violence et peut prendre la forme d'une mesure réparatrice.

UN CADRE ET DES REGLES COMMUNES

Le cadre fixe les repères et les interdits qui sont indispensables au développement de tout individu. Il permet de créer un sentiment de sécurité et favorise l'épanouissement de chacun. Il est notamment indispensable dans l'accompagnement vers l'autonomie et la bonne organisation des activités. Les règles sont un cadre délimitant des espaces de liberté et des limites. Elles sont établies avec les jeunes et sont réparties en **règles négociables et non-négociables**. Les règles négociables pourront-être discutées à tout moment en groupe et adaptées si besoin. Les règles non-négociables quant à elles, réunissent les interdits et ne doivent pas être transgressées.

VI. RELATION ET COMMUNICATION

La communication est le **facteur essentiel du respect et de la confiance mutuelle**. Elle se doit d'être **bienveillante** et s'appuie sur les techniques de **communication non-violente**. Elle favorise la cohésion du groupe, la possibilité pour chacun de trouver sa place et de s'ouvrir aux autres. Les équipes sont à l'écoute des besoins individuels de chaque jeune et favorise l'expression dans un climat d'acceptation de l'autre et des différences.

Entre jeunes : Les jeunes échangent leurs idées dans le respect des différences et apprennent à aider l'autre. Les relations entre les jeunes ne doivent pas se construire autour d'un "leader" ou d'un "souffre douleurs", elles doivent être solidaires et respectueuses.

Entre jeunes et encadrants : Un respect mutuel est instauré entre les jeunes et les animateurs. L'animateur est attentif et responsable devant les conséquences morales, psychologiques ou physiologiques éventuelles de chacun de ses actes. C'est avec le recul nécessaire à sa fonction que l'animateur partage les difficultés ou les enthousiasmes des jeunes. Il a une attitude juste et sanctionne aussi bien les actes négatifs que les positifs. Il est à l'écoute et attentif aux comportements et aux besoins individuels des jeunes.

Au sein des équipes : Elles sont soudées par le projet éducatif et le projet pédagogique. Des réunions régulières sont mises en places pour la préparation, le suivi et l'évaluation des séjours et des actions.

Avec l'extérieur : Les encadrants tiennent compte du contexte dans lequel ils sont. Ils favorisent les interactions et maintiennent de bonnes relations avec le milieu d'accueil et les lieux d'activités. Tous les actes posés par le groupe ou les encadrants ne sont pas neutres et ont des répercussions sur l'image de l'association.

Avec les familles : Les animateurs favorisent le contact des adolescents avec leur famille et communiquent de façon régulière à travers les différents supports mis en place (Photos, journal, réseaux sociaux, etc) Des entretiens individuels peuvent être mis en place avec les familles à la demande de celle-ci ou des encadrants.

TEMPS DE DISCUSSIONS ET DÉBATS

Les CJPCA souhaitent être un terrain propice aux discussions et aux débats afin que chacun puisse s'appropriier le débat public. En amenant les jeunes à échanger des idées, affirmer des opinions, écouter, et à faire évoluer leur point de vue dans un échange respectueux. Offrir un espace de parole aux jeunes est un bon moyen de favoriser l'esprit critique, un climat de confiance et l'expression de chacun.

VII. FONCTIONNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

INSCRIPTIONS

L'accueil est ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 pour les inscriptions. **L'adhésion, la fiche d'inscription et la fiche sanitaire sont obligatoires pour participer aux activités.**

MATÉRIEL

L'association dispose de :

- **minibus pour le transport** des jeunes sur les différents lieux d'activités.
- **matériels de vie collective** nécessaire à la réalisation des séjours (Marabouts, frigos, lits, etc).
- **matériels pédagogique.**
- **matériels informatique** à disposition des jeunes.
- **matériels et outillages de chantier.**

Le matériel doit être entretenu, rangé de façon organisée, dans le respect des consignes de sécurité.

HYGIENE et SECURITE

Hygiène : Les repas sont réalisés dans le respect des normes HACCP. Les animateurs sont attentifs au respect des règles d'hygiène et sensibilisent les jeunes à la propreté corporelle et vestimentaire. Les locaux doivent être propres et agréables : ce sont des "lieux de vie".

Sécurité : Une attention particulière est portée à la sécurité sur toutes les activités en prenant en compte les spécificités de chacune.

COMMUNICATION

Le programme

Le programme des activités est réalisé trois fois dans l'année et envoyé à l'ensemble des adhérents et partenaires.

Le Journal LTF : "Les Tortues Fidèles"

Le LTF, c'est le journal de l'association, il est édité après chaque période de vacances scolaires et envoyé à l'ensemble des adhérents. Les articles sont réalisés par les jeunes et retracent les vacances des différents groupes.

EVALUATION

Nous attachons une grande importance au suivi et à l'évaluation régulière de chacune de nos actions. Avoir un regard critique sur sa pratique professionnelle permet à chacun de s'adapter et d'évoluer. L'évaluation doit permettre de mesurer les impacts, de façon précise, et proposer des ajustements si nécessaire. Enfin, associer les jeunes à l'évaluation rend ces derniers acteurs et participe à la construction de leur citoyenneté. Les supports d'évaluations doivent s'adapter aux publics et aux actions.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Secteur d'activité principal de l'association, les séjours de vacances ont une durée de 8 à 13 jours et sont organisés sur toutes les périodes de vacances scolaires.

Lors des petites vacances scolaires, ils sont organisés sur le Fort Royal de l'île Sainte Marguerite à Cannes. L'été, ce sont différents lieux de séjours qui sont proposés, principalement dans les Alpes Maritimes et le Var. Les chantiers ont des fonctionnements et des buts communs quels que soient les lieux, les groupes de jeunes ou les équipes d'animation.

Les groupes sont composés de **15 à 16 jeunes issus de milieux socio-culturel différents** avec un équilibre filles et garçons. Il est important que tous soient **volontaires** pour participer à notre projet. Pour les séjours d'été nous accueillons des participants de diverses nationalités dans un **esprit de rapprochement de jeunes de pays et de cultures différents**.

Les différentes étapes qui composent une journée sont conçues et organisées comme des animations. À tous moments, les adolescents sont acteurs de leur séjour et non-consommateurs. **Ensemble, ils créent, construisent et font vivre leur séjour.**

ENCADREMENT

Les groupes sont encadrés par une équipe d'animation composée d'un(e) directeur(-trice) et deux animateurs(-trices), vacataires, **diplômés de l'animation**. Au moins un membre de l'équipe est titulaire du PSC1 et assure la fonction d'assistant sanitaire. L'équipe est pleinement responsable du déroulement du séjour et applique les différentes réglementations relatives aux centres de vacances. Dans son mode d'encadrement, **l'équipe pédagogique est force de propositions et de conseils. Elle est le premier moteur de la dynamique du séjour sur tous les temps de vie.**

Avant le séjour, l'équipe d'animation établit un **document concerté à caractère pédagogique** qui fixe les objectifs et la mise en œuvre des séjours. Le projet pédagogique est en cohérence avec le projet éducatif de l'association et intègre ses fonctionnements en se basant sur des valeurs d'éducation populaire.

Les temps de chantier sont encadrés par un animateur permanent de l'association. Diplômé de l'animation, et formé aux techniques de rénovation de patrimoine, il est un conseiller technique et pédagogique sur tous les aspects du séjour et assure le suivi de ces derniers. Il est le garant de la bonne mise en œuvre du projet éducatif et du suivi des équipes d'animation.

LA VIE COLLECTIVE

Dans un groupe, chaque personne doit avoir la possibilité de découvrir, de créer, de s'exprimer, de communiquer, de réaliser, de s'affirmer et de s'épanouir tout en respectant

l'autre. Durant le séjour, les jeunes connaîtront leurs propres limites et celles des autres. Ils auront l'occasion de se prendre en charge dans des situations différentes. Le respect des lieux, des autres, de soi et des règles établies en commun sont indispensables.

L'accueil : Les jeunes sont accueillis par l'ensemble de l'équipe qui encadre le séjour, au lieu de rendez-vous défini par l'association. Le temps d'accueil est la première rencontre entre le groupe de jeunes, l'équipe d'animation et les familles. C'est un temps fort de communication avec les familles et les jeunes qui ne doit pas être négligé. L'équipe doit être organisée, agréable, et disponible pour répondre aux questions.

L'hébergement : L'hébergement en camps fixes est favorisé. Cependant, selon les lieux de séjours les groupes peuvent également être hébergés en dur.

Tous les "camps" se composent : d'une chambre filles, une chambre garçons, une chambre animateurs, une cuisine, un lieu de vie et une infirmerie. Il est important de prendre en compte les règles propres au lieu d'hébergement.

Cadre et règles de vies : Elles sont établies à l'arrivée sur le lieu du séjour par le groupe et l'équipe d'animation sous forme **participative et ludique** et prennent en compte les règles propres au lieu d'accueil.

Les règles de vies doivent être **rédigées, signées** par l'ensemble des jeunes et l'équipe. Elles sont affichées au sein du lieu de vie et visibles par tous. Lors d'un différend, les règles sont rappelées, et des contrats peuvent être passés avec les jeunes de façon individuelle et collective. Les animateurs aussi bien que les jeunes sont garants du respect des règles de vies.

Les règles ou interdits s'appliquent évidemment au sein de l'équipe.

Le rythme de vie : Les moments plus ou moins intenses sont à équilibrer sur la journée et sur le séjour. Le respect des horaires établis permet d'organiser la vie collective et favorise la structuration du groupe. Le lever est un moment déterminant pour le déroulement de la journée et nécessite du calme. Le sommeil et la détente sont indispensables à l'équilibre et à la sécurité de tous. Les chambres sont des lieux de repos accessibles. Les heures de coucher sont négociées et fixées en tenant compte des obligations du lieu d'accueil, des activités de la journée, du lendemain et du rythme du séjour. Il est impératif de respecter le sommeil de chacun et les animateurs gèrent les excès (y compris le dernier soir).

LA VIE QUOTIDIENNE

Les tâches de vie quotidienne sont prises en charge par l'ensemble du groupe. Elles sont réalisées par les jeunes en binômes, à tour de rôle, accompagnés d'un animateur.

Le planning de vie quotidienne :

L'organisation et la répartition des tâches se font par la **mise en place d'un planning de vie quotidienne** comportant au minimum les tâches suivantes : courses/préparation des repas, vaisselle, ménage. Il doit être réalisé le premier jour, **affiché, visible de tous et non-modifiable**

(Sauf cas exceptionnel). L'équipe d'animation est garante du respect du planning et accompagne les jeunes dans la réalisation des tâches.

Repas : Les deux jeunes chargés, à tour de rôle, de la vie quotidienne élaborent les menus, font les courses seuls, préparent les repas et gèrent le budget de la journée avec l'aide des animateurs. En tenant compte, autant que possible, des pratiques alimentaires (allergies, végétariens, religions...) et nous sensibilisons à des menus équilibrés, variés et conçus avec des produits frais et de saison. Les repas sont pris en commun et constituent un moment relationnel privilégié.

Les aliments surgelés sont interdits sur les séjours. La viande hachée doit être achetée en boucherie, hachée devant vous et cuite dans l'heure et demi après achat.

L'ACTIVITE CHANTIER

Les temps de chantier ont lieu le matin de 8h30 à 13h30. C'est le seul temps du séjour qui est défini. Les jeunes s'engagent à y participer par la signature d'un contrat dès leur inscription. Le premier jour sera l'occasion pour l'équipe d'animation et les jeunes de découvrir le lieu de chantier, son histoire, les travaux à réaliser ainsi que leurs finalités. Après une présentation du matériel et des matériaux, des technicités et des consignes de sécurité, les travaux sont réalisés sous forme d'ateliers de 2 à 4 jeunes. L'équipe d'animation participe aux temps de chantier de la même manière que les jeunes.

LES ACTIVITES DE LOISIRS

Le planning d'activités : La particularité du fonctionnement des CJPCA repose sur le fait que le groupe de jeunes met en place son planning d'activités. **C'est en groupe que ce construit le séjour.** Il doit être établi le premier jour et réalisé de façon ludique, dans l'écoute et la bienveillance. Les activités choisies doivent correspondre aux envies de l'ensemble du groupe. L'équipe d'animation anime les échanges et favorise l'expression de tous, elle est garante de la diversité du planning d'activités. Il peut être adapté selon les besoins et envies du groupe tout au long du séjour.

Les animations : Qu'elles soient ludiques, sportives, culturelles ou de détente, elles sont un support de relation, d'apprentissage, de jeu, de plaisir, de créativité, de prise en charge et d'autonomie. Une bonne préparation et une présentation adéquate des animations sont les meilleurs moyens d'éviter les échecs et de motiver les jeunes.

Les activités extérieures : L'équipe d'animation s'assure du respect de la réglementation en vigueur concernant les activités programmées (matériel, lieu, encadrement,).

Tout doit être mis en œuvre pour un équilibre des différentes activités et permettre aux jeunes de se sentir avant tout "en vacances". La rédaction et l'affichage, des règles de vie, du planning de vie quotidienne et du planning d'activités sont des éléments indispensables à la bonne organisation des séjours.

RENCONTRE INTER-CHANTIERS

A la demande des groupes de jeunes, des rencontres inters-chantiers peuvent être organisées. Pour ce faire, les relations entre les équipes d'animation des différents séjours doivent être constructives et cohérentes. Les rencontres et les échanges "inter-chantiers" sont une réelle plus-value pédagogique dans la mesure où ils sont préparés et organisés comme un temps d'animation à part entière.

BUDGETS

Les budgets alloués aux séjours doivent être suivis et respectés par l'équipe d'animation et les jeunes. L'équipe met en place des outils adaptés permettant aux jeunes de suivre les budgets du séjour. Le directeur est responsable de la tenue de la caisse, du suivi global des dépenses et reporte chaque jour les dépenses sur la grille de ventilation. Toute dépense doit être justifiée par un ticket de caisse. Lors du retour de courses, l'animateur vérifie la monnaie et le ticket avec les jeunes.

AFFICHAGES

Au sein du lieu de vie, de façon visible doivent être obligatoirement affichés :

- L'Assurance; La déclaration de séjour;**
- Le projet pédagogique; Les règles de vie;**
- Les Plannings de : vie quotidienne, repas, activités et repos animateurs;**
- Le suivi des températures frigo et des dépenses**
- Numéros d'urgence; interdiction de fumer; sens de la cuisine**

COMMUNICATION

Tout au long du séjour les jeunes rédigent des articles sur leur séjour qui seront intégrés dans le journal LTF. Les photos sont transmises à la fin du séjour par l'équipe d'animation et les jeunes. Tous les supports de communication permettant la valorisation des jeunes et des actions menées par l'association doivent être utilisés (Film, reportage photo, interview, etc) dans le respect du droit à l'image.

BILAN ET ÉVALUATION

Une régulation se fera avec le groupe chaque fois que cela est nécessaire. L'équipe en tiendra compte pour réajuster les objectifs de son document concerté à caractère pédagogique tout au long du séjour. Dans tous les cas, un bilan avec le groupe doit être réalisé à mi-séjour et en fin de séjour. En fin de séjour, des évaluations écrites fournies par les CJPCA et la CORAC sont distribuées au groupe. Elles sont remplies individuellement par les jeunes à la fin du séjour. Ce temps ne doit pas être négligé ni se faire dans la précipitation.

Un séjour n'est pas une fin en soi et il faut informer les jeunes de notre programme d'activités et du fonctionnement de notre association. L'envie de revenir ou de s'investir dans notre association est un indicateur de leur satisfaction.

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

Les actions de proximité sont mises en place en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville de Cannes (Ranguin - Frayère, Olivier - St pierre - Genêts) dans le cadre du « contrat de ville ».

ENCADREMENT

Toutes les actions de proximité sont encadrées par les animateurs permanents de l'association. Ils ont une posture adaptée et éducative vis à vis des jeunes qu'ils encadrent. Ils encadrent les temps de chantier et de loisirs ainsi que la vie quotidienne et adaptent leur approche en fonction des besoins et des aptitudes individuelles et collectives. L'équipe peut être complétée par des animateurs occasionnels si les projets le nécessitent.

FONCTIONNEMENT

Les jeunes sont accueillis, le mercredi, les week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires, à la journée, sous forme d'accueil libre. Ils participent aux actions de façon volontaire et financent leurs loisirs par leur participation aux temps de chantiers grâce à notre système de "Points tortues".

LES POINTS TORTUES : Lors de leur participation au temps de chantiers, les jeunes cumulent des "points tortues". D'une valeur de 8€ le point, ils permettent aux jeunes de financer leurs activités et/ou leurs projets.

ORGANISATION DES JOURNÉES : Les journées se découpent en "journées chantier" ou "journées activités" selon les envies et les projets des jeunes. Lors des périodes de vacances scolaires, le planning est établi le premier jour par l'ensemble du groupe qui définit l'organisation des journées, accompagné des animateurs. Les supports de chantier utilisés sont variés et adaptés au groupe.

CADRE ET RÈGLES DE VIE : Le fonctionnement et les règles de vie doivent régulièrement s'adapter aux besoins des jeunes selon les groupes. Les jeunes sont associés à la rédaction de la charte de fonctionnement et des règles de vie, qu'ils s'engagent à respecter par la signature d'un contrat.

VIE QUOTIDIENNE : Lors de l'accueil à la journée, les tâches de vie quotidienne sont prises en charge par le groupe. Elles se répartissent en début de journée, de façon équitable. Les repas sont pris en charge par l'association dans le cadre de ces actions. Les jeunes ont la possibilité de réaliser le repas eux même ou d'utiliser leurs "points tortues" pour profiter d'un repas à l'extérieur.

FAMILLES / PARTENAIRES : De nombreux partenariats locaux sont développés dans le cadre de ces actions notamment avec les équipes éducatives pour l'orientation et

l'accompagnement des jeunes. L'équipe d'encadrement favorise les interactions avec les familles et valorise l'implication des jeunes.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

ACTIONS D'INSERTION

Elles s'organisent en partenariat avec les structures socio-éducatives, les associations et les collectivités afin de répondre à un besoin identifié par celles-ci. Elles ont généralement lieu hors des périodes de vacances scolaires et visent à **favoriser l'insertion socio-professionnelle** des jeunes en manque de repères éducatifs.

Les actions sont organisées en prenant en compte les besoins des publics et le fonctionnement des structures. Depuis de nombreuses années, des actions sont mises en place avec les Foyers de l'Enfance des Alpes Maritimes (FEAM), les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les établissements médico-sociaux et les collèges. Les groupes de jeunes, sur ce type d'actions, sont généralement composés de 5 à 7 jeunes maximum. L'encadrement est assuré par un animateur permanent de l'association et un éducateur de la structure d'accueil du jeune ou un professeur.

MESURES JUDICIAIRES

Les CJPCA sont **accrédités auprès du juge pour enfant du Tribunal de Grande Instance de Grasse pour l'accueil des jeunes en Travaux d'Intérêts Généraux ou mesures de réparations**. La mise en place de ses mesures se fait à travers les partenariats avec les Unités Éducatives de Milieu Ouvert (UEMO).

Les mesures sont réalisées sur les temps de chantier des séjours de vacances en binôme avec l'encadrant technique. Celui-ci assure également le suivi de la mesure et les relations avec la famille et l'éducateur à qui il rend compte du comportement et de l'évolution du jeune.

ACTIONS DE FORMATION

Bourses BAFA / BAFD : Les CJPCA souhaitent favoriser la formation des animateurs en offrant la possibilité aux jeunes ou animateurs ayant fréquenté nos séjours ou notre association de passer le BAFA ou le BAFD grâce à une bourse qui leur est octroyée.

Tutorat : Des stagiaires peuvent être accueillis dans le cadre des actions. La personne chargée du tutorat participe à la formation du stagiaire et l'accompagne tout au long de sa formation. Des actions peuvent également être mises en place avec les centres de formation.

LES ACTIONS EN DIRECTION DES SCOLAIRES

Les CJPCA sont agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale pour intervenir pendant les temps scolaires en appui aux activités d'enseignement, pour organiser des activités éducatives complémentaires en dehors des temps scolaires et pour contribuer au développement et à la formation des équipes pédagogiques.

JOURNÉES CHANTIERS

Elles sont organisées dans le cadre d'un complément aux enseignements scolaires. L'association s'appuie sur différents supports pédagogiques afin que chaque jeune puisse pratiquer et apprendre. Sur ce type d'actions, l'encadrement est assuré par un animateur permanent de l'association et un professeur. Depuis quelques années, l'association organise des sessions avec la classe de 3^{ème} SEGPA section habitat du collège des Mûriers situé à Cannes la Bocca. L'accueil se fait sur le Fort Royal de l'île Sainte Marguerite, où les jeunes apprennent notamment la restauration de patrimoine et les techniques traditionnelles qui y sont liées.

INTERVENTION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

En fonction des demandes et des besoins des établissements scolaires du département, l'association peut intervenir dans les collèges et lycées. Plusieurs actions sont susceptibles d'être mises en place, comme l'aménagement ou la restauration d'un espace de vie, l'encadrement de mesures de responsabilisation, la menée de temps de formations en classe, etc.

SÉJOURS SCOLAIRES

Les CJPCA propose d'organiser des séjours d'une semaine sur le Fort royal de l'île Sainte Marguerite, hors vacances scolaires, sur les thèmes de la restauration du patrimoine et du développement durable. Le principe se rapproche d'une classe verte, où les jeunes participent à des journées qui alternent entre cours, chantiers et animations. Le projet pédagogique est construit en partenariat avec l'établissement scolaire et les professeurs en lien avec le projet.

La participation volontaire des jeunes et des équipes d'encadrement à notre projet est essentielle. La motivation, le volontariat et le dynamisme de chacun sont des conditions indispensables à la réussite de nos chantiers.

Tout doit être mis en œuvre pour un équilibre des différentes activités et permettre aux jeunes de se sentir avant tout "en vacances".

L'association propose différentes activités, il faut informer les jeunes de notre programme d'activités (mercredis, samedis, dimanches, week-ends, autres séjours) et du fonctionnement de notre association (Conseil d'Administration, Conseil des Jeunes, Tortues Fidèles, etc...). L'envie de revenir ou de s'investir dans notre association est un indicateur de la satisfaction des jeunes.